

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 3 NOVEMBRE 2014

L'ensemble du Conseil Municipal était présent à l'exception de M. LE BEC, absent excusé qui a donné pouvoir à M. BATANY, et de Mme LEROY, absente excusée.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Trois DIA sont étudiées, qui se rapportent aux propriétés suivantes :

ZK 231, Route de Kerven, terrain bâti, 1467 m²

YR 303, 305 ; 100 route de Kerescar, terrain non bâti, 1622 m²

ZI 328, 330 ; Impasse de Kerdidreux, terrain non bâti, 513 m²

Le problème des divisions de terrain aboutissant à l'enclavement de la partie non construite est débattu et sera revu en commission d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare, à l'unanimité, ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES ET MISE À JOUR DES TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

● Présentation des taxes et participations et de leur mode de calcul, et rappel de la situation actuelle à Plouarzel en matière de taxes d'urbanisme :

- Taxe d'aménagement : 3,5% ;
- Participation à l'assainissement collectif (PAC) : 2 580 €
- Redevance d'archéologie préventive (RAP) : 0,40% de la valeur de l'ensemble immobilier avec un abattement de 50% sur les 100 premiers m².
- Contribution pour réalisation et financement des équipements propres et de leur branchement entre 1290 et 2000 € HT ;

● Compte tenu de l'évolution des textes et des équipements mis en place, Monsieur le Maire propose de mettre à jour les conditions d'application de la Taxe d'Aménagement.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, afin de tenir compte de l'évolution des textes et des aménagements, décide d'instituer la taxe d'aménagement (TA) selon les modalités suivantes :

Taux :

- Au taux de 7% dans les secteurs de la commune desservis en assainissement collectif ; de ce fait, dans ces zones la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) est supprimée (taux de TA supérieur à 5%). Ce taux de 7% est mis en place pour financer les différents équipements ;
- Au taux de 3,75% dans les secteurs de la commune qui ne sont pas desservis en assainissement collectif.

Les plans indiquant les secteurs desservis par l'assainissement collectif, donc soumis au taux de 7%, sont annexés à la présente délibération.

Exonérations facultatives retenues :

- Logements sociaux bénéficiant de taux réduit de TVA ou de prêts aidés (prêts locatifs sociaux, par exemple) : exonération de 100% sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- Surfaces de constructions (supérieures à 100m² et dans certaines limites) pour résidences principales financées par un prêt à taux zéro (PTZ) : pas d'exonération ;
- Constructions industrielles et artisanales et leurs annexes : application d'un taux d'exonération de 50% de la surface taxable, sur l'ensemble du territoire de la commune ;

- Commerces de détail de moins de 400m² : application d'un taux d'exonération de 50% de la surface taxable, sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- Travaux sur des monuments historiques : exonération de 100%, sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- Abris de jardin soumis à déclaration préalable : application d'un taux d'exonération de 50% de la surface taxable sur l'ensemble du territoire de la commune.

La présente délibération est valable à compter du 1^{er} janvier 2015 et est reconduite de plein droit annuellement.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P.) : CONVENTIONS À PASSER AVEC LES INTERVENANTS

Afin de programmer des activités périscolaires variées pour les élèves des deux écoles de la commune contact a été pris avec les associations présentes à Plouarzel.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour passer des conventions avec les organismes énoncés ci-dessous, aux conditions indiquées :

ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015 - ORGANISATION DU TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

CONTRACTANT	INTERVENANT	Accompagné	Rémunération
Tennis Club du Phare Ouest association loi 1901	Mise à disposition (MAD) animateur sportif diplômé d'état	d'un animateur de Familles Rurales. Prise en charge et raccourcement des enfants dans les classes	Forfait horaire (30 €/H)
1 - SARL SEGA , Kerhoaden - PLOUARZEL Mr COULON Emmanuel 2 - Association Sportive du Golf Brest Les Abers	MAD animateur sportif diplômé d'état + bénévoles	Cf ci-dessus	SARL SEGA : Forfait horaire (60€/H) Association du Golf : gratuit
Gym " FORME ET DETENTE " association loi 1901	MAD animateur sportif diplômé d'état	Cf ci-dessus	Forfait horaire (30 €/H)
Yoga " PLANETE YOGA " association loi 1901	MAD animateur en cours de formation	Cf ci-dessus	Forfait horaire (30 €/H)
Basket " PLOUARZEL BASKET CLUB " association loi 1901	MAD entraîneur bénévole	Cf ci-dessus	Subvention 7,50 €/séance
Couture " MAINS AGILES " association loi 1901	MAD bénévoles	Cf ci-dessus	Subvention 7,50 €/séance
Patrimoine " TRE ARZH " association loi 1901	Activité non prévue au 1er trimestre 2014-2015		Subvention 7,50 €/séance
Danse " SWING PEN AR BED " association loi 1901	Mise à disposition (MAD) bénévole	Cf ci-dessus	Subvention 7,50 €/séance
L'OISEAU LYRE association loi 1901 (uniquement aux élèves de maternelle)	Professeur de musique	Cf ci-dessus	Forfait horaire (30 €/H)
MUSIROISE association loi 1901 (uniquement aux élèves de maternelle)	Professeur de musique	Cf ci-dessus	Forfait horaire (30 €/H)

HOT JAZZ , association loi 1901	Professeur de musique	Cf ci-dessus	Forfait horaire (30 €/H)
FAMILLES RURALES PLOUARZEL- ACTIVITES VARIEES : PRIMAIRES Encadrement par personnel de Familles Rurales	Personnel de Familles Rurales (2 animateurs)	Émilie et Sandrine interviennent dans un groupe les mardi et vendredi pour ARZMAEL	20,50 € / H
ACTIVITES VARIEES : Arts plastiques MATERNELLES Encadrement par les ATSEM, ASEM	Encadrement par les ATSEM (pers. communal) et les ASEM (École privée)		ASEM école ARZMAEL, forfait horaire : 17,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions énoncées ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions avec les organismes partenaires.

**AVENANTS AUX MARCHÉS CONCERNÉS PAR LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES :
TRANSPORT SCOLAIRE ET NETTOYAGE DES LOCAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de passer des avenants aux marchés concernés par la modification des rythmes scolaires, afin de prendre en compte l'ajout d'une matinée d'école par semaine, le mercredi.

De ce fait, les marchés suivants :

- transport scolaire ;
- nettoyage des locaux de l'école publique

devront être modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces modifications et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les avenants correspondants.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 : COORDONNATEUR ET AGENTS RECENSEURS

Vu les textes en vigueur et considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2015, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

de créer six postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2015 à Plouarzel.

Les agents recenseurs seront payés au réel, en fonction des documents collectés (feuilles de logement remplies, bulletins individuels complétés...). Les tarifs unitaires qui seront fixés par le centre de gestion du Finistère (CDG 29) pour 2015 seront appliqués par la collectivité.

La collectivité versera une indemnité kilométrique pour les frais de transport, selon le barème en vigueur dans les collectivités territoriales.

Les agents recenseurs seront rémunérés pour chaque séance de formation et pour la demi-journée de repérage selon le barème 2015 du CDG 29.

de désigner un coordonnateur d'enquête, qui peut être un élu ou un agent de la collectivité :

Il s'agira de Mme MORVAN, rédacteur à la mairie de Plouarzel qui gardera sa rémunération habituelle et percevra en cas d'heures supplémentaires liées au recensement une augmentation temporaire de son régime indemnitaire.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

AFFAIRES DIVERSES

Jardins du souvenir

Un jardin du souvenir, avec un espace de dispersion, sera créé dans chacun des deux cimetières

de la commune. Une délégation s'est déplacée pour visiter des installations déjà réalisées sur le pays d'Iroise et conclut à l'importance de privilégier les matériaux locaux (granit, galets,...) et de prévoir d'emblée des éléments facilitant la cérémonie de dispersion des cendres (table de cérémonie, banc(s), plaque pour inscrire les noms des défunts, ...) Les puits de dispersion rehaussés par un muret semblent plus accessibles à tout public. Une visite des cimetières sera prochainement organisée afin de choisir les emplacements où seront créés les jardins du souvenir.

Réalisation d'études pré-opérationnelles visant à la revitalisation du centre bourg

Une réunion publique aura lieu le mardi 02 décembre à 20h00, à la salle polyvalente, afin de présenter les études et les projets en cours d'élaboration, en présence du bureau d'études Collectif d'Architectes, titulaire du marché.

Invitation à la fête du doyenné

Les élus sont invités à la fête du doyenné du pays d'Iroise qui se déroulera à Plouarzel le 16 novembre de 10h30 à 17h.

Cérémonies du 11 novembre

- le 10 novembre à la pointe Saint Mathieu, à laquelle sont également invités les conseillers municipaux jeunes
- le 11 novembre : deux cérémonies successives, à Trezien et à Plouarzel. Toute la population et les élus y sont conviés.

Fin de mandat du Conseil Municipal Jeunes de Plouarzel

Une journée est organisée le 19 novembre, pour les conseillers municipaux jeunes, avec une partie loisir (sortie initiation au golf) et une partie consacrée au bilan de leur mandat, à 17h30, à laquelle les élus municipaux sont conviés.

Matinée plantations et entretien

Le 22 novembre, en partenariat avec Familles Rurales, il est fait appel au bénévolat pour réaliser :

- des plantations d'hortensias rue de Kerven et près du lavoir de Kerivarc'h ;
- l'entretien de parterres le long de la route de Saint Renan.

Il est également proposé de créer une plate-bande de plantes aromatiques, ouverte au public, en libre-service. L'emplacement pressenti se situe près de l'aire de jeux de Kerivarc'h.

Rendez-vous le 22 novembre à 9h00 sur le parking de la piste d'athlétisme.

Téléthon 2014 : appel aux bénévoles et aux associations

Une 2^{ème} réunion de préparation de l'édition 2014 du téléthon aura lieu jeudi 6 novembre à 20h30 à la mairie. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Agenda des réunions municipales

- Le 15 novembre, réunion des commissions aménagement et travaux
- Prochaine réunion de conseil municipal prévue le 8 décembre.

INFORMATION

AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE LE MARDI 2 DÉCEMBRE 2014 À 20H00, ESPACE POLYVALENT

Toute la population est invitée à cette réunion d'information et d'échanges qui a pour but de :

récapituler les actions menées au centre bourg, en vue de densifier et revitaliser ce secteur : acquisitions foncières réalisées ou en projet en partenariat avec l'établissement public foncier de Bretagne (ancienne propriété Segalen, écoles privées Saints Anges et Saint Charles désaffectées, ancienne forge et hangar Pen).

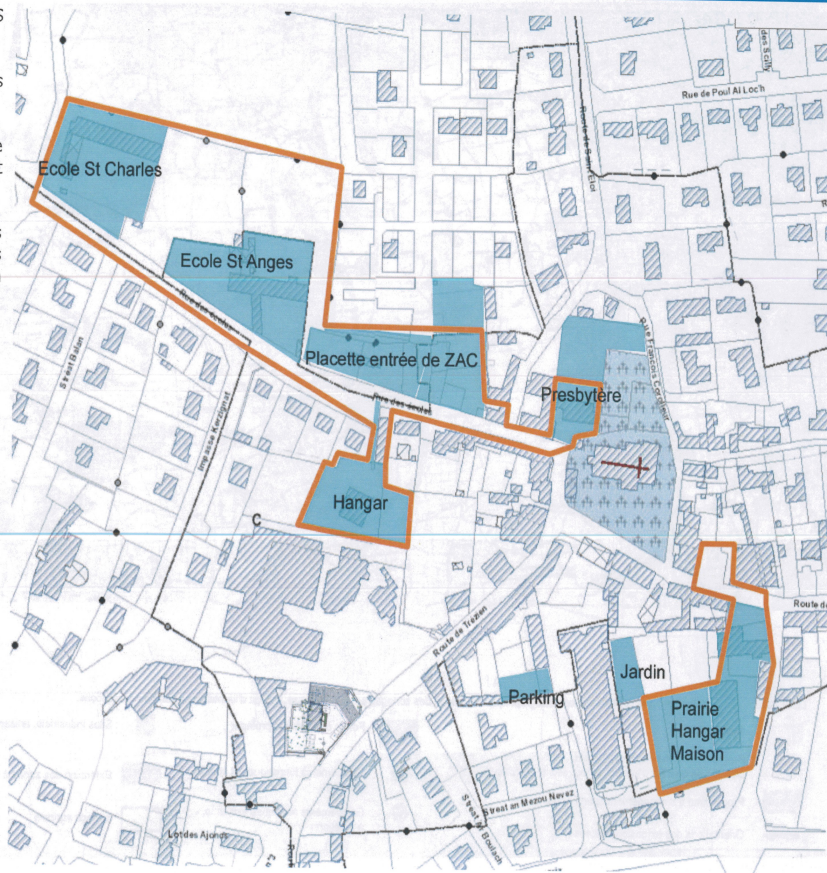
présenter les études et projets en cours d'élaboration, en présence du bureau d'études « Collectif d'Architectes », en charge du dossier. Les secteurs ciblés sont illustrés par le document ci-dessous.

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET OPPORTUNITÉS FONCIÈRES

Le périmètre d'étude regroupe deux problématiques au sein du bourg :

Repenser l'utilisation du bâti acquis par la commune et permettre son utilisation dans le tissu urbain et les usages du bourg.

Revoir l'espace public dans la continuité des travaux déjà engagés grâce à des interventions sur le bâti et les voiries pour créer une relation entre les deux.



- Opportunités foncières
- Périmètre d'étude

PÉRIMÈRE FONCIÈRE